

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes
Economiques et Sociales

Band: 11 (1953)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

professions libérales. Il est certain que la décentralisation industrielle a exercé une influence heureuse sur cette répartition, en développant dans tout le canton des centres de vie économique qui ne peuvent se contenter de l'usine seulement, mais doivent nécessairement avoir recours aux services de toutes les autres activités économiques nécessaires à une localité prospère. Il s'ensuit un développement de l'économie qui se répartit sur toutes ses branches et sur tous ses secteurs. Est-ce trop s'aventurer que de voir là une preuve qu'une large répartition territoriale des activités économiques dans un pays ou dans une région, est un plus sûr facteur d'équilibre et de prospérité que l'existence de quelques puissants centres d'attraction attirant à eux les forces vives du pays et appauvrissant d'autant les autres régions ?

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer, adm.

LAUSANNE

12 bis place St-François

Téli. 23 66 22

● *Spécialistes en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de revision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

Discretion absolue